

## **2C-INFO**

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 2.500,00 €

Siège social : 17, rue de la Herbennery  
02650 FOSSOY

RCS SOISSONS 520 584 111

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars,

Monsieur Cengiz SECER, demeurant 17 A, rue Ernest Couvrecelle 02400 ETAMPES SUR MARNE, liquidateur et actionnaire unique de la société « 2C-INFO », société par actions simplifiée en liquidation, au capital de 2.500,00 €, divisé en 250 actions de 10,00 euros chacune, s'est rendu à FOSSOY (02650) 17, rue de la Herbennery, pour une assemblée générale extraordinaire.

Monsieur Cengiz SECER, en sa qualité de liquidateur et actionnaire unique, préside l'assemblée et prend les décisions ci-après concernant :

- Rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation, examen et approbation du compte de liquidation et quitus au liquidateur,
- Répartition du solde de liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités afférentes à la liquidation.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 janvier 2025 et présentant un mali de liquidation d'un montant de 3.917,84 € approuve lesdits comptes, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter rétroactivement du 31 janvier 2025, date de clôture de la liquidation.

Cette même assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur pour effectuer la demande de radiation de la société au Registre du commerce et des



sociétés et accomplir les formalités de déclaration et de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir préparé l'attribution de l'actif net et le règlement du passif approuve ce projet et donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à la répartition.

Monsieur Cengiz SECER devrait rembourser à la société la somme de **548,83 €** correspondant à :

. Au remboursement du capital social :	+2.500,00 €
. Au remboursement de son compte d'associé	+ 869,01 €
. Mali de liquidation :	- 3.917,84 €

Cette résolution est adoptée.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société « 2C-INFO » dont la personnalité morale cesse d'exister à compter rétroactivement du 31 janvier 2025, date de clôture de la liquidation.

Cette résolution est adoptée.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Cengiz SECER

DocuSigned by:  
  
9543C69BD687406...